



CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales, la première réunion du Conseil municipal se tient de plein droit au plus tôt le vendredi ou au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet. Au cours de cette première séance devront être élus le Maire ainsi que les Adjointes à minima.

Madame, Monsieur, cher(e) collègue,

Je vous invite à participer à la réunion du Conseil Municipal d'Installation qui se tiendra, en séance publique¹, au **Complexe Sportif Charles Grimaud** situé au 24 rue de Villetaneuse à Montmagny, le :

Samedi 04 Juillet 2020 à 10 H 00,

ORDRE DU JOUR

1. Installation des conseillers municipaux ;
2. Élection du Maire ;
3. Fixation du nombre de postes d'adjoints au Maire ;
4. Élection des adjoints au Maire ;
5. Lecture de la charte de l'Élu(e) local(e) ;
6. Délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;
7. Élection de la commission d'appel d'offres (CAO)
8. Élection de représentants de la commune pour siéger au sein du centre communal d'action sociale (CCAS)
9. Désignation de représentants de la commune pour siéger au sein de la caisse des écoles de la ville de Montmagny

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, cher(e) collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Montmagny, le 30 juin 2020



Le Maire,


Patrick FLOQUET

¹ Le nombre de personne présente dans la salle devra être limité en raison de l'état d'urgence sanitaire en vigueur jusqu'au 10 juillet prochain. Cependant, il sera possible de suivre l'installation du Conseil Municipal en direct le samedi 4 juillet 2020 à partir de 10h00 sur la page Facebook de la Ville.

Le port du masque sera obligatoire.